



CHSCT Ministériel du 03 mai 2021

Compte-rendu CGT

Mandatés CGT : Olivier Mougeot, Isabelle Lepla, Eric Le Jossec, Joan Chaussade

CHSCT-M présidé par Emilie Piette, SG du ministère

Déclaration préalable

A travers le monde, la pandémie ne cesse de rebondir, la situation est catastrophique en Inde, alors que quelques mois plus tôt les hôpitaux indiens étaient vides.

La préoccupation aujourd'hui est de réussir le retour à la normale des activités. Le télétravail généralisé a eu un impact positif dans une certaine mesure pour ceux qui y ont eu accès. Ce n'est malheureusement pas les cas pour la grande majorité des personnels d'exécution. **Les personnels travaillant en équipe courent plus de risques** et il y a plus de cas de contaminations parmi cette population. Il n'est pas acceptable que tous ne puissent bénéficier de mesures de protection assises sur la modification de l'organisation du travail. Chacun devrait pouvoir accéder au télétravail ne serait-ce qu'un jour par semaine. Réduire le temps de présence c'est réduire la durée d'exposition. Un des principes de la prévention n'est pas respecté.

Pour autant la généralisation du télétravail pour une certaine population a créé lui aussi des effets négatifs et des RPS. Notamment par le fait que les réorganisations se poursuivent alors que les IRP ne sont pas réunies régulièrement. Dans un autre registre, des agents ont eu recours au télétravail par choix pour échapper à de mauvaises conditions de travail, et d'autres pour s'isoler par crainte d'être contaminer dans les transports en commun ou sur le lieu de travail. Il leur sera difficile de reprendre le travail en présentiel en occultant le sentiment de prendre un risque démesuré pour leur santé dans un environnement où sa propre sécurité repose essentiellement sur le comportement des autres. A titre d'exemple, comment se sentir en sécurité quand on sait que des personnes positives continuent de travailler et à utiliser les transports en commun ?

La CGT demande des mesures concrètes pour protéger ces personnels des RPS et accompagner la reprise de l'activité car des risques sont toujours présents et de nouveaux apparaissent.

Un levier de prévention est maintenant disponible c'est la vaccination. **Il est nécessaire que le ministère définisse les personnels prioritaires en fonction de l'organisation du travail, comme le travail en équipe, en fonctions des missions nécessitant un contact avec le public, ou le travail en présentiel.**

Le ministère n'a pas à ce jour de politique de déploiement de la vaccination à partir des activités exercées par les agents.

La CGT demande que les personnels identifiés comme prioritaires au sein du pôle ministériel puissent bénéficier d'absence autorisée augmentée des délais de routes pour aller se faire vacciner sur la base du volontariat dans les centres de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé.

Concernant la préparation de l'avenir, la lenteur de la campagne de vaccination, le manque d'adhésion ou encore l'inefficacité des vaccins sur les variants, rendent crédible l'hypothèse de la survenue d'une nouvelle vague de la pandémie. Les déplacements des personnes et des marchandises à travers le monde continueront encore longtemps faisant ainsi peser la menace d'un rebond de la pandémie. A l'heure de l'annonce du déconfinement, il nous faut mettre ce temps de répit à profit pour nous préparer à affronter une possible 4^{ème} vague et **parfaire les PCA en listant non pas les activités ou les missions essentielles, mais en définissant celles qui peuvent être suspendues provisoirement.**

Enfin, nous exigeons une nouvelle fois le respect des textes réglementaires et notamment de l'article 60 du décret 82-453 sur les règles de consultation de cette instance. La DGAFP l'a d'ailleurs rappelé dans la foire aux questions du 21 avril 2021, **l'instruction du 8 février 2021 concernant la modification des conditions de travail aurait dû préalablement faire l'objet d'un avis du CHSCT-M.**

La question des réunions « tout en visio » doit également être réexaminée. La CGT demande la reprise des réunions du CHSCT-M et de toutes les réunions annexes en mixant présentiel et distanciel dans le respect des règles sanitaires et suivant les souhaits des uns et des autres, soit en distanciel, soit en présentiel.

La SG partage nos inquiétudes sur la situation sanitaire. Elle précise que le télétravail reste privilégié jusqu'au 9 juin et qu'aucun assouplissement n'est d'actualité. La SG n'estime pas qu'il soit nécessaire de prioriser pour l'instant nos agents pouvant être exposés au virus lors de travail en équipe ou en contact avec le public. Par contre, à la demande des représentants du personnel, elle indique que des instructions ont été données aux chefs de service pour :

1. Accorder des autorisations spéciales d'absences pour les agents souhaitant se rendre à la vaccination
2. Accorder des autorisations d'absences aux agents souffrant d'effets secondaires à la suite de la vaccination.
3. 3 600 tests antigéniques seront distribués pour les personnels de l'Administration Centrale et de l'Hôtel de Roquelaure

Les représentants demandent qu'une note de service soit établie pour inciter les personnels à se faire vacciner en précisant l'importance plus grande pour les agents travaillant en présentiel (a fortiori en bureau partagé), ou en contact avec le public (inspecteur des permis de conduire) ou contraints d'utiliser les transports en commun. Néanmoins les organisations syndicales ont précisé que la vaccination devait rester sur la base du volontariat et dans le respect du secret médical. La note devra être adressées en copie aux représentants du CHSCTM en même temps qu'aux chefs de service.

Enfin, il est demandé à la SG de faire le bilan des Plans de Continuité d'Activité (PCA) et des Plans de Reprise d'Activité (PRA). Une 4^{ème} vague restant possible il convient de nous y préparer dès maintenant.

Élection du secrétaire du CHSCTM

Olivier Mougeot de la CGT est élu. 5 voix POUR, 2 absentions. Le vote a eu lieu à bulletin secret.

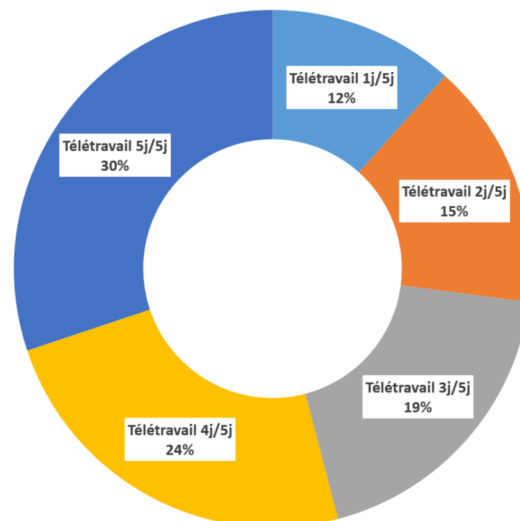


Évolution de la situation sanitaire et continuité d'activité

Les derniers chiffres de l'enquête du 29 avril 2021

- ✓ 129 personnes atteintes de la COVID ou suspectées (132 lors du CHSCT-M du 18 mars)
- ✓ Nombre cumulé des personnes atteintes de la COVID : 2 531 soit 5,9 % des agents du pôle ministériel
- ✓ 42 % des personnels en télétravail ;
- ✓ 55 % des agents en télétravail au moins 1 jour par semaine ;
- ✓ 38 % des agents présents sur site ;
- ✓ 671 personnes en ASA COVID (1,6 % des effectifs) contre 304 au 18 mars
- ✓ 55 % des agents ont travaillé au moins 1 jour en télétravail pendant la période du 23 au 29 avril 2021

Répartition des agents en télétravail



DRH/PSPP

La CGT demande que l'instruction aux services soit claire concernant les ASA pour la vaccination ainsi que la procédure de distribution des tests antigéniques dans les services. Elle demande de nouveau que les agents ne pouvant pas télétravailler puissent bénéficier d'une priorité d'accès à la vaccination.

Sur ce dernier point, la SG ne retient pas la proposition. Le message aux chefs de service pour les ASA sera clarifié ces prochains jours.

Sur les Covid long, le corps médical est pour l'instant désarmé et pour l'instant la recherche est en cours. Actuellement, nos services de santé au travail sont limités à l'Astra Zeneca pour les conditions de conservation et donc propose une offre que pour les plus de 55 ans.